

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-342 Du 1^{er} Décembre 2000

Décret n° _____ /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant intégration, nomination, titularisation, à titre
exceptionnel et versement de certains candidats dans les
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :
monsieur (AKIRIDZO Gilbert.)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 0058/MEN/CAB/DGASG/DPAA/SP du 11 janvier 1995 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRET E :



Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1^{er} échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 830, ACC= 1 an et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme
1	AKIRIDZO (Gilbert), né le 08 janvier 1967 à Brazzaville	19 février 1996	19 février 1997	Histoire-Géographie
2	BOUANGUI (Etienne), né le 09 février 1964 à Kifouma 2	13 février 1996	13 février 1997	Histoire-Géographie
3	DEBI (Emmanuel), né le 28 décembre 1964 à Edou	20 février 1996	20 février 1997	Sciences-naturelles
4	EKOUENE (Robert), né le 05 juin 1964 à Koumou	19 février 1996	19 février 1997	Philosophie
5	EWOLOUMA (Jean Frédéric), né le 02 septembre 1963 à Kouyoungandza	12 février 1996	12 février 1997	Philosophie
6	KIBA (Salomon), né le 20 août 1965 à Libonga	18 février 1996	18 février 1997	Philosophie
7	MAKANDA (Innocent), né le 11 mai 1965 à Brazzaville	14 février 1996	14 février 1997	Sciences-naturelles
8	MVIBOUDLOU (Denis Jean Claude), né le 15 mai 1965 à Dolisie	15 avril 1996	15 avril 1997	Sciences-naturelles
9	MPANGUIELE (Jérôme Didier), né le 20 juillet 1966 à Brazzaville	14 février 1996	14 février 1997	Histoire-Géographie
10	OBOYO (Alice Félicité), née le 10 juillet 1967 à Pointe-noire	05 février 1996	05 février 1997	Anglais

Article 2 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, indice 850 ACC= 1an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

JS

DA

Article 3 : Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret ~~qui~~ prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera ~~enregistré,~~ publié au journal officiel de la République du Congo ~~et communiqué partout où besoin sera./~~

JF

Brazzaville, le 1^{er} Décembre 2000

Denis SASSOU NGUESSO

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,



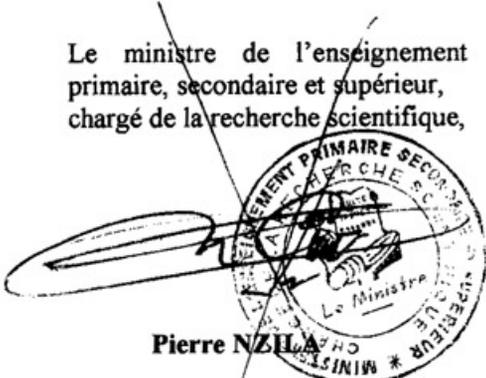
Jeanne D'AMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement
primaire, secondaire et supérieur,
chargé de la recherche scientifique,



Pierre NZILA

AMPLIATIONS:

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAP/SS 1
- DGB 2
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 10
- DOSSIERS 30
- SGG/BC 3/

JS

Cely